

## Bureau central d'examineurs.

Nous publions aujourd'hui, à l'exclusion de plusieurs autres articles, le discours prononcé dernièrement par M. le professeur Osler, devant la Faculté médico-chirurgicale du Maryland. M. Osler s'y prononce carrément et sans réticences en faveur de l'établissement d'un Bureau central pour l'examen des candidats à l'exercice de la médecine. Il y voit avant tout l'avantage du public qui demande à être délivré des sujets incompetents, malheureusement trop nombreux au sein de la profession médicale. La profession elle-même y trouverait son avantage; plus épurée, mieux choisie, elle se mettrait du coup au véritable niveau scientifique qu'elle aurait dû toujours atteindre.

La principale opposition à l'établissement du Bureau central, ici comme aux Etats-Unis, vient des universités et écoles de médecine qui toutes, sauf une, demandent que l'on reste dans le *statu quo*. Elles voient dans la création d'un Bureau central une atteinte aux privilèges à elles confiées par leur charte d'incorporation. Mais du jour où l'intérêt public est en jeu, nous ne voyons pas pourquoi les écoles ne renonceraient pas volontairement à certains de leurs privilèges, même les plus légitimes. Pour les universités et écoles, refuser l'examen-contrôle d'un Bureau central, c'est admettre, *ipso facto*, qu'elles redoutent l'épreuve pour leurs gradués. Or nous savons que dans quelques-unes des institutions les plus opposées au Bureau central, l'Université McGill et l'Université Laval (Québec), les examens sont trop sérieux et trop rigoureusement conduits pour que cet argument soit d'aucune valeur.

On prétexte encore la difficulté, voir l'impossibilité de pouvoir trouver au sein de la profession, en dehors des Facultés, un nombre suffisant d'examineurs compétents, surtout pour ce qui regarde les sujets spéciaux: pathologie, physiologie, histologie, anatomie, chimie, médecine légale, etc.

M. le professeur Osler réfute ainsi cette objection: "Avec le bon système des points pour les examens par écrit, et en nommant deux examinateurs pour l'épreuve orale, il ne saurait y avoir la plus légère objection, autant que je puis voir, au choix de professeurs comme examinateurs dans certaines branches. Pour l'anatomie, la chimie, la physiologie et la pathologie, c'est-à-dire dans toutes les branches purement scientifiques, il serait presque impossible de trouver dans la profession en général des examinateurs suffisamment préparés. Ce serait être injuste à l'égard d'étudiants sortant bien préparés des laboratoires de nos meilleures écoles que de les exposer à être interrogés sur ces branches par des examinateurs qui ne posséderaient d'autres connaissances que celles qu'ils auraient